

# Communiqué

## Prime pour certains métiers ferroviaires Merci pour la prime... mais non merci pour la méthode !

Chères collègues, chers collègues,

Le vendredi 11 avril, la Direction a diffusé, via l'application insideCFL, une communication concernant l'introduction d'une prime opérationnelle destinée à certains métiers ferroviaires.

Petit rappel historique :

Depuis la réforme statutaire de 2015, les cheminots embauchés après cette date n'ont plus accès automatiquement à la fin de carrière sans passer par des examens de promotion, qui ne sont cependant pas ouverts à tout le monde, ce qui est en contradiction avec les dispositions du statut du personnel.

Résultat : Cette situation alimente un mal-être profond et pose un vrai problème d'équité.

Constat partagé : Certains métiers souffrent d'un manque d'attractivité, tant en termes de conditions de travail que de reconnaissance financière. Face à cela, l'idée d'instaurer une prime d'exploitation aurait pu être une bonne chose. Aurait pu, si elle avait été construite dans le respect du dialogue social.

Mais, une fois de plus, la méthode choisie par la Direction laisse à désirer.

De longues semaines de silence, de non-communication avec la délégation centrale, pour finalement apprendre de manière inattendue – lors de la réunion du Conseil d'Administration du 31 mars 2025 – que les décisions sont déjà prises.

La Direction communique ensuite sur une belle volonté de soutenir l'attractivité, en annonçant l'introduction de primes opérationnelles pour certains métiers :

- Chef/cheffe de circulation
  - Conducteur/conductrice d'engin moteur
  - Conducteur/conductrice de manœuvre/locotracteur
  - Agents de la BLZ (Betriebsleitzentrale)
  - Personnel d'accompagnement des trains
- } 20 points mensuels indiciaires
- Chef/cheffe de surveillance
  - Agents de la maintenance du matériel roulant ou de l'infrastructure
- } 12 points mensuels indiciaires

### Mais à quel prix ? Et pour qui ?

Cette prime est uniquement attribuée au personnel embauché à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2015 et uniquement pour la durée effective de l'exercice des métiers énumérés ci-dessus.

Et pendant ce temps... toute une série de collègues qui ont également été engagés après le 1<sup>er</sup> octobre 2015 sont purement et simplement ignorés, tout comme le personnel du Service BU exerçant lui aussi un métier en relation avec l'exploitation.

Est-ce un oubli ? Ou un choix délibéré ? Dans les deux cas, c'est inacceptable.

# Communiqué

**Le Syndicat Chemins de Fer FNCTTFEL/Landesverband de l'OGBL n'est pas contre la prime d'exploitation, bien au contraire.**

Mais une telle mesure aurait dû être négociée avec les partenaires sociaux. Elle aurait dû faire l'objet de discussions sérieuses, transparentes, constructives.

**Or, une fois de plus, les partenaires sociaux ont été mis devant le fait accompli.**

Et maintenant, la Direction propose d'en discuter... après coup. Mais discuter de quoi ? Les décisions sont déjà prises. Avons-nous encore notre mot à dire ? Est-ce cela, le dialogue social selon les CFL ?

**Les CFL parlent de #NOUS dans leur communication.**

Mais ce que nous voyons aujourd'hui, c'est #NOUS, #VOUS, #EUX et #LES AUTRES.

On divise les employés au lieu de les rassembler.

Nous exigeons que les discussions soient reprises depuis le début, dans un vrai cadre de négociation avec les partenaires sociaux. Pourquoi ne pas prévoir, par exemple, la possibilité pour chaque agent de pouvoir se présenter selon son grade à l'examen ou l'épreuve de promotion ?

**Merci pour la prime - mais non merci pour la méthode.**

*Les membres de l'exécutif syndicale  
Syndicat chemins de fer / FNCTTFEL-Landesverband*



Communiqué prime - Scan me!



**Devenir membre**

**Rejoignez maintenant le  
syndicat numéro 1 du Luxembourg**